

CONTRAT D'HIVERNAGE ROBOT TONDEUSE

ENTRE :

PROXINORD PAYSAGES, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés sous le n° SIRET 910 177 310 RCS Lille Métropole, dont l'établissement est situé au :

- 2 rue BALZAC 59200 TOURCOING (Siège)
- 3 Avenue Industrielle 59320 Hallennes lez Haubourdin (dépôt des robots)

ET ci-après le client,

Mr / Mme – Prénom.....

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Société :

Modèle du robot :

Année d'installation :

Code PIN :

Numéro de série :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Art.1 Objet du contrat

Hivernage d'un robot tondeuse HUSQVARNA selon la formule retenue ci-dessous de mi-novembre au 31 mars (à cocher et à retourner par mail sur contact@proxiservices.fr ou par courrier au 3 Avenue Industrielle – 59320 Hallennes lez Haubourdin) :

BASIC : après installation	BASIC + : après installation	ZEN : après installation
<p>90€ TTC ou 100€ TTC (robot + base)</p> <ul style="list-style-type: none">Disfonctionnement du robotHivernage (nettoyage complet, révision totale, graissage des roulements, remplacement des lames et du joint d'étanchéité du carter + mise à jour du logiciel) <p>Dépôt de votre robot à notre entrepôt d'Hallennes-lez-Haubourdin</p> <p>+ pièces détachées (sur devis)</p>	<p>135€ TTC</p> <ul style="list-style-type: none">Disfonctionnement du robotHivernage avec récupération du robot à votre domicile (nettoyage complet, révision totale, mise à jour des données, remplacement des lames et joints d'étanchéité)maintenance de la station de rechargemise en hivernage des connectiques et remise en route du robot en début de saisondéplacement selon zone <p>+ pièces détachées (sur devis)</p>	<p>490€ TTC</p> <ul style="list-style-type: none">Maintenance toutes les 6 semaines en période de tonte avec remplacement systématique des lamesNettoyage à chaque visiteHivernage avec récupération du robot à votre domicile (nettoyage complet, révision totale, mise à jour des données, remplacement des lames et joints d'étanchéité)Maintenance de la station de recharge avec isolation des connectiques et remise en route du robot en début de saisondéplacement selon zone <p>+ pièces détachées (sur devis)</p>

A noter !!

La formule BASIC présente une variante avec ou sans la base, si votre robot fonctionne correctement en fin de saison, inutile de nous déposer la base de chargement, nous disposons de nos propres bases à l'atelier pour tester votre robot.

Toutefois, en cas de disfonctionnement robot, il est vivement conseillé de déposer le robot + sa base.

La formule BASIC+ offre une prise en charge globale de votre robot + sa base **et l'installation**.

Le robot sera emballé dans du film bulle afin d'éviter les problèmes de casse ou de rayure lors du transport.

Lors du retour de votre robot, le technicien testera l'installation avec une remise en route du robot.

Si une coupure de câble sur votre installation est détectée, la réparation de votre câble périphérique **est gratuite**

1 PARRAINAGE ROBOT = 1 HIVERNAGE BASIC + OFFERT

ATTENTION, PROXINORD PAYSAGES n'utilise pas de câble standard mais uniquement du renforcé ou blindé.

Au-delà de 10 années et/ou 5 coupures, il est vivement recommandé de remplacer l'installation complète pour éviter des fuites ou des faux contacts

Art.2 Lieu d'exécution du contrat

L'hivernage est réalisé dans nos ateliers au 3 Avenue Industrielle à Hallennes lez Haubourdin

Les robots sont stockés dans un container en attente de passage à l'atelier, à ce titre PROXINORD a contracté une assurance spécifique pour le stockage de produits détenant du lithium (risque d'explosion).

Le présent contrat est en tacite reconduction sauf modification des termes.

Art.3 Obligations du prestataire

PROXINORD PAYSAGES s'engage à effectuer la prestation retenue dans l'article 1 et d'aviser le client d'éventuelles réparations supplémentaires constatées lors du démontage du robot, à ce titre un devis complémentaire sera établi pour tout montant supérieur à 100.00€ sinon un simple mail pour les sommes inférieures.

PROXINORD PAYSAGES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne exécution de la prestation avec diligence et dans le respect des préconisations du constructeur.

PROXINORD PAYSAGES dispose d'un délai incompressible de 2 semaines pour réaliser sa prestation, la période d'hivernage s'achève mi-mars (période de reprise des tontes) sous réserve du délai de livraison d'éventuelles pièces complémentaires.

Les clients ayant effectué un hivernage seront prioritaires en cas de SAV pendant la saison.

Conformément à l'article L.221-1 du Code Générale de la Consommation, PROXINORD PAYSAGES s'engage à restituer le robot-tondeuse dans des conditions normales d'utilisation et de sécurité.

Art.4 Obligations du client

Le client s'engage à fournir au technicien de PROXINORD PAYSAGES toutes les informations utiles à la bonne prise en charge du robot, SURTOUT si le robot ne fonctionne plus, dans ce cas, il est impératif de ramener la base de charge. La collaboration et la communication entre le client et PROXINORD PAYSAGES est déterminante dans la prise en charge du robot et la tranquillité du client

Il est impératif que la batterie du robot soit pleine pour le bon déroulement de sa prise en charge et dans un état de propreté acceptable

(tout robot sale sera nettoyé par nos techniciens avec un surcoût de 15.00€, ce dernier point sera signalé lors du dépôt ou l'enlèvement de votre robot)

Art.5 Prix et paiement

FORMULE BASIC = 90.00€ ttc (tva 20% = 15.00€ soit 75.00€ ht) pour le robot
= 100.00€ ttc (tva 20% = 16.67€ soit 83.33€ ht) robot + base

FORMULE BASIC + = 135.00€ ttc (tva 20% = 22.50€ soit 112.50€ ht) à domicile

Quelque soit la formule, les pièces non comprises dans le détail du service, telles que la batterie, les roues... feront l'objet d'un devis complémentaire.

Au vu du nombre de robots, du faible montant des prestations et de la recrudescence des impayés, **le client s'engage à régler la facture dès le dépôt du robot à notre entrepôt d'Hallennes lez Haubourdin ou à l'enlèvement à domicile auprès de notre technicien par chèque ou virement bancaire :**



FR76 1670 6050 4553 9781 1070 052

AGRIFRPP867

Pour tout virement, veuillez renseigner le nom client figurant sur le contrat

Aucune restitution n'est possible sans règlement préalable

Art.6 Réception de la prestation

A la reprise du robot, le client s'engage à en prendre réception et le cas échéant d'émettre des réserves sous 72h (formule BASIC sans base).

En l'absence du client au retour du robot, la réception sera tacite et par conséquent, la prestation est acceptée et approuvée.

Art.7 Garanties

Le robot est garanti dans les 2 premières années selon HUSQVARNA (pour les pièces), le fabricant ne prend pas en charge la main-d'œuvre et le déplacement.

Au-delà de cette période, les pièces sont garanties 6 mois.

PROXINORD PAYSAGES garantit sa prestation pendant 6 mois et est responsable des vices qui résultent de son intervention sur le robot

Aucune garantie ne pourra être exercée en cas de non-paiement de la prestation

Art.8 Cas de force majeure

PROXINORD PAYSAGES ne peut être tenu responsable de son retard ou défaillance dans l'exécution de ses obligations contractuelles à la survenance d'événements échappant à son contrôle. A ce titre, PROXINORD PAYSAGES en informera sans délai le client, le contrat sera suspendu jusqu'à résolution ou entente amiable entre les 2 parties.

PROXINORD PAYSAGES peut sous-traiter la prestation dans l'intérêt du client pour faire face à une rupture de pièces ou incompétences.

Art.9 Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à PROXINORD PAYSAGES.

a.freville@proxiservices.fr

03.59.09.60.10

2 rue Balzac – 59320 Hallennes lez Haubourdin

A défaut d'accord amiable, en accord des articles 42 et 46 du Code de procédure civile et de l'article L.141-5 de la Consommation, tout litige relatif au présent contrat, y compris sa signature, son interprétation, son exécution, sa résiliation et aux obligations contractuelles sera porté devant de Tribunal d'Instance de LILLE.

Fait à....., le..... (en 2 exemplaires)

SIGNATURES DES PARTIES

(faire précéder de la mention « lu et approuvé + Bon pour accord »

PROXINORD PAYSAGES

LE CLIENT

A.FREVILLE

(Dirigeant)